

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Décision n° DB2023_8

Le Bureau communautaire, convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil communautaire au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 3 avril 2023 à 18 heures** sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présent(e)s :

- AIZENAY** : Franck ROY
- APREMONT** : Gaëlle CHAMPION
- BEAUFOU** : Delphine HERMOUET
- BELLEVIGNY** : Jacky ROTUREAU
- CHAPELLE PALLUAU (LA)** : Xavier PROUTEAU
- FALLERON** : Gérard TENAUD
- GENETOUZE (LA)** : Guy PLISSONNEAU
- LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : Dominique PASQUIER
- MACHE** : Frédéric RAGER
- PALLUAU** : Marcelle BARRETEAU
- POIRE-SUR-VIE (LE)** : Sabine ROIRAND
- SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : Mireille HERMOUET
- SAINT-ETIENNE DU BOIS** : Guy AIRIAU
- SAINT-PAUL MONT PENIT** : Philippe CROCHET

Absent(es) excusé(es) :

- GRAND'LANDES** : Pascal MORINEAU

Objet : Plan de financement « Déploiement d'une application et création d'une communauté de covoitureurs » et demandes de subventions.

Vu la délibération n° 2020D45 du 3 juin 2020, portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'il est prévu de déployer une application spécifique visant à développer l'usage du covoiturage sur le territoire Vie et Boulogne, avec une action d'incitation renforcée envers les entreprises et les salariés pour prioriser le déplacement domicile-travail.

L'opérateur est en cours de sélection (Karos ou Klaxit) et ce projet est éligible au financement par le Fonds Verts et la Région, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Déploiement outil de covoiturage (coût annuel)			
Dépenses	HT/an	Recettes	Montant €
Déploiement application et création communauté de covoitureurs	8 000 €	Fonds verts-Etat	7 500 €
Animation et communication : ateliers de sensibilisation, webinaires, café des covoitureurs, challenge covoiturage	3 000 €	Région (plafond)	7 500 €
Incitation financière	7 750 €	Autofinancement	3 750 €
Total	18 750 €		18 750 €

**Par adoption des motifs exposés par la Vice-Présidente et après
communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver le plan de financement proposé.
- D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente décision.

.....
Pour copie conforme au registre
Le quatre avril deux mille vingt-trois,

Le Président,
Guy Plissonneau

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le : 7 avril 2023
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

